

24 SEP. 2001

3 D DEVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros

Siège social : «Les Courtines du Château» - 20 rue des Tours - 59800 LILLE

R.C.S. : LILLE B 434 714 127

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE
DEPOT DU
N° 240 5238
R.C.S. 434 714 127
R.C. 2001 B 366

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE LE 31 AOUT 2001**

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an 2001, le 31 aout à 18 heures,
les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la
gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle DECOSTER-DASSONVILLE, Gérante
associée.

Madame le Président constate que les associés, présents ou représentés, savoir :

-	Madame Isabelle DECOSTER-DASSONVILLE	
	propriétaire de 400 parts sociales, ci	400
-	Monsieur Didier DECOSTER	
	propriétaire de 400 parts sociales, ci	400
	possèdent ensemble les 800 parts sociales, ci	800
	composant le capital social	

L'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Madame le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- * un exemplaire des statuts,
- * le rapport de la gérance,
- * le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée.

Puis Madame le Président déclare que tous les documents et renseignements prescrits par la
réglementation en vigueur ont été portés à la connaissance des associés et tenus à leur disposition dans les
délais et conditions prescrits par ladite réglementation.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Madame le Président rappelle alors que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- changement de gérant,
- pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance, et la discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame le Président met alors aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - CHANGEMENT DE GERANT

L'assemblée générale décide de nommer, à compter du 1^{er} septembre 2001 et sans limitation de durée :

Monsieur Didier DECOSTER
né à MOUVAUX le 3 septembre 1954
demeurant à MOUVAUX (59420) 135 rue Faidherbe

aux fonctions de gérant de la société, en remplacement de Madame Isabelle DECOSTER-DASSONVILLE, démissionnaire.

Monsieur Didier DECOSTER exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Didier DECOSTER, présent à la réunion, a déclaré accepter le mandat qui lui est ainsi confié, et n'être dans aucun des cas d'incapacité ou de déchéance susceptibles de lui interdire d'exercer ses fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes délibérations, en vue d'accomplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents après lecture, et spécialement par Monsieur Didier DECOSTER pour acceptation de son mandat de gérant.